Réf.: gw-nh/mfpra-634/2011

Lettre circulaire

aux départements ministériels, aux administrations et services de l'Etat

Objet: EPSA 2011 - Concours européen d'excellence dans le secteur public (« European Public Sector Award »)

Madame, Monsieur,

Après le succès de l'édition 2009, le troisième Concours européen d'excellence dans le secteur public (EPSA) a lieu en 2011. Il s'adresse à toutes les administrations du secteur public européen et est organisé par l'Institut européen d'administration publique (IEAP) de Maastricht, avec le soutien de la Commission européenne et de onze pays d'Europe, dont le Luxembourg.

L'objectif de l'EPSA est de créer un lieu d'échange et de communication devant permettre de rassembler les meilleures pratiques et les solutions les plus innovantes d'administrations publiques européennes pour différents thèmes qui reflètent les problématiques publiques européennes les plus actuelles. Le concours est organisé en anglais et les domaines thématiques proposés pour cette année sont les suivants :

- Smart public service delivery in a cold economic climate (thème I)
- Opening up the public sector through collaborative governance (thème II)
- Going green : concrete solutions from the public sector (thème III)

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 25 mars 2011. La cérémonie de remise de l'EPSA 2011 se tiendra du 15 au 17 novembre 2011 à Maastricht.

Pour une description plus détaillée du concours, des thèmes et des conditions de participation, vous pouvez consulter le site officiel de l'EPSA : www.epsa2011.eu.

Pour tout renseignement supplémentaire et toute question ayant trait au support à la confection des dossiers de candidature, je vous prie de contacter directement M. Guy WAGENER (tél: 247-83144; fax: 26 48 36 21; courriel: guy.wagener@mfp.etat.lu) ou Mme Nadine HOFFMANN (tél: 247-83129; fax: 26 48 36 21; courriel: nadine.hoffmann@mfp.etat.lu).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Octavie MODERT Ministre dél. à la Fonction publique et à la Réforme administrative